

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAC 503 Apposition de plaques commémoratives à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris 10e et 11e.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition de plaques commémoratives à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris 10e et 11e ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition de plaques commémoratives à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris 10e et 11e.

Article 2 : Le texte complet des 6 plaques apposées sur les lieux des attaques en sera le suivant, sauf situation particulière exigeant de légères modifications :

En mémoire des victimes blessées et assassinées
des attentats du 13 novembre 2015
Aux vies fauchées en ces lieux
Prénoms et noms des victimes »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 18 326 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2016, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 16V00149 DAC.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO